

Objet: Nomination et titularisation

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU RENOUVEAU DU SERVICE PUBLIC,

- Vu la loi n° 61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires, modifiée ;
- Vu le décret n° 77-987 du 14 novembre 1977 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'Enseignement, modifié ;
- Vu le décret n° 2017-2205 du 06 décembre 2017 abrogeant et remplaçant l'article 4 du décret n° 99-908 du 13 septembre 1999 fixant les conditions générales d'emploi et de rémunération des maîtres contractuels ;
- Vu les dossiers des intéressés;

ARRETE:

- **Article premier.** - Les maîtres contractuels dont les noms figurent au tableau ci-après, titulaires du certificat d'aptitude pédagogique (CAP), session de 2014, sont nommés et titularisés ainsi qu'il suit dans le corps des Instituteurs, hiérarchie B3, conformément aux dispositions du décret n° 77-987 du 14 novembre 1977, modifié.

Prénoms et nom	Date et lieu de naissance	Grade et échelon	Date d'effet
Ndella DIOUF	16/09/1989 à Ndoffane	I.2°CL.1°ECH	01/10/2015
Abdou Ka BADIANE	25/10/1985 à Adéane	I.2°CL.1°ECH	01/10/2015
Papa Guirane DIOP	15/01/1988 à Latmingué	I.2°CL.1°ECH	01/10/2015
Bara THIAM	06/09/1989 à Missirah	I.2°CL.1°ECH	01/10/2015
Cheikh NIANG	25/08/1983 à Rufisque	I.2°CL.1°ECH	01/10/2015

- **Article 2.** - Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.



MARIAMA SARR

Ampliations : 1 SGG- 2 CCEMS - 2 DB - 2 CF - 2 MEN - 2 MFB- 8 DENS DGFP